



Amicale des originaires

de la commune de

TRIZAC



[2059]

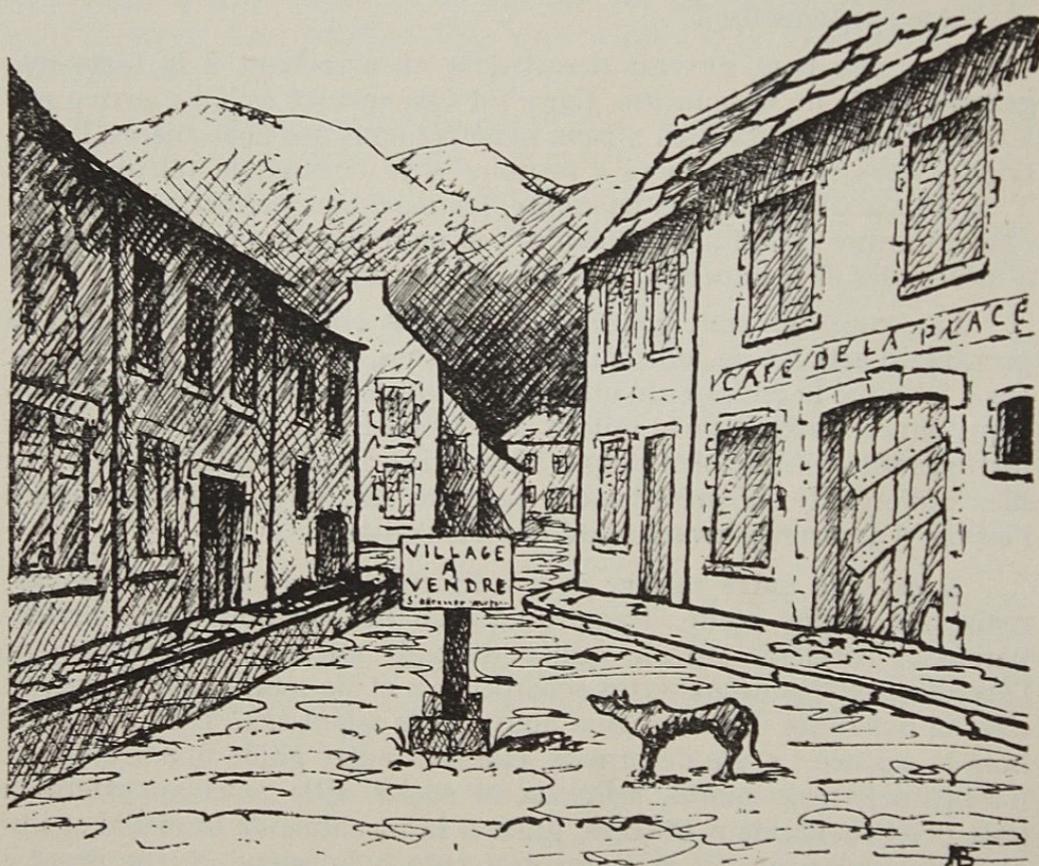
II. 10334

NOTRE AMICALE DEVANT L'ÉMIGRATION

*Plus me plaist le séjour qu'ont basté mes ayeulx.....
.....Plus mon petit Lyré que le mont Palatin.....*

JOACHIM DU BELLAY.

Il y a quelques mois, paraissait dans les journaux cette annonce pour le moins inattendue : Village à vendre ! Je ne sais pas si elle fit grande impression sur l'âme des Parisiens, mais, pour nous, Parisiens de passage, quel drame dans ces quelques syllabes : Village à vendre... ! Que de ruines, de rancœurs et de larmes ! La dernière maison est vide, la dernière porte est close, la petite place est déserte et la lugubre pancarte éveille en nous l'image d'un cimetière.



Trizac, Dieu merci, n'en est pas là ; il suffit d'avoir vu la saint Beauzire, le 15 août ou le 2 novembre pour être rassuré sur son activité ; et lorsque les hasards de la vie... ou de la mort contraignent quelque paysan à se défaire de son patrimoine, vous savez combien sont nombreux les amateurs et rapides les enchères. Même par ce temps de crise, le quidam qui espérerait y acquérir une belle ferme à bon compte,

serait bien vite revenu de ses illusions. Ce n'est donc pas chez nous qu'il faut chercher des terres abandonnées.

Il n'en est pas moins vrai que Trizac a perdu en moins d'un siècle plus de 20 0/0 de sa population. Le nombre des naissances y serait encore suffisant pour faire équilibre à une mortalité qui reste normale, et même aux cruelles saignées des guerres, mais il ne l'est plus devant cet autre fléau : l'émigration.

Certes il ne faudrait pas charger celle-ci de tous les péchés d'Israël; elle a bien quelques avantages : elle est un indice certain de la vitalité de la race ; nos compatriotes se répandent hors de leurs villages pour travailler et pour produire, à l'encontre de pas mal d'autres qui, se contentant d'un rôle d'intermédiaire, vivent en réalité aux crochets de la collectivité.

N'est-ce pas la copénétration de toutes les provinces françaises, qui, en dépit des particularismes locaux dont nous parle G. Jouve, a permis de réaliser l'admirable unité de la nation dont Paris est la synthèse harmonieuse ?

Mais elle peut devenir désastreuse en arrachant à la terre une grande partie de la jeunesse. Car c'est elle surtout qu'on n'arrive pas à fixer. Un peu de confort a beau pénétrer dans nos chaumières, l'électricité, chasser les derniers « tsaguirs », le cinéma, le téléphone, la T. S. F. s'abattre sur nos hameaux, les machines perfectionnées remplacer l'araire et la faux millénaires, le marchand apporter à domicile le nécessaire et le superflu, rien n'y fait, l'exode continue.

Les causes en sont nombreuses et nous ont valu un nombre respectable d'articles de journaux et de revues, de livres et de discours. On a invoqué la rudesse du climat, le goût de l'aventure, l'esprit d'indépendance, l'attrait de la ville et de ses plaisirs, l'exemple de quelques fortunes tôt édifiées, bien propre à exalter, à hypertrophier cette vertu bien auvergnate. la prévoyance, qui nous fait payer d'un lourd exil l'espoir d'assurer la tranquillité des vieux jours.

Il est une autre raison; moins directe, moins tangible peut-être, mais non moins réelle. Remarquez que l'émigration s'est particulièrement accélérée vers le milieu du XIX^e siècle. C'est précisément l'ère des grandes découvertes scientifiques et de leurs applications, et c'est la naissance d'une religion nouvelle, le scientisme. Rien de positif hors la science ; seule désormais, elle sera notre guide non seulement intellectuel, mais moral, religieux et social. Elle nous apportera la paix perpétuelle, nous libèrera, grâce à la machine, de la vieille et implacable sentence : tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ; l'homme ne travaillera plus que quelques heures, et pourra consacrer ses nombreux loisirs à cultiver et orner son esprit. Ces magnifiques espérances furent répandues à profusion jusqu'au fond des campagnes par l'affiche électorale et une presse déjà envahissante. Le paysan, alléché, mais conscient de l'incompatibilité de ces doctrines avec les dures réalités de la vie rurale, n'avait plus qu'à courir à la ville, où

sans doute la manne merveilleuse ne pouvait manquer de tomber. Mirage hélas ! et combien décevant : il y a toujours des illettrés, l'homme travaille à la chaîne et nous avons vu ce qu'il est advenu de la paix.

Lorsque l'erreur fut manifeste, on cria à la faillite de la science, à tort d'ailleurs, car les savants n'avaient rien à voir avec les faux prêtres du culte nouveau. Mais le mal lui, n'était pas un mythe, et en vertu de la force acquise, il continue et il continuera longtemps son action

Pour lutter contre ce courant, que faire ? Le combattre directement ? Il y faudrait des décrets draconiens, contre lesquels nous ne tarderions pas à nous insurger. A leur défaut, nous cherchons en vain le remède. Les médecins spécialisés en la matière, c'est-à-dire les romanciers, d'académie ou non, les sociologues, les économistes distingués, ne nous ont préconisé sous l'étiquette virgilienne du retour à la terre, qu'une tisane agréable à boire sans doute, mais dénuée de la moindre vertu. Sont-ils bien convaincus, d'ailleurs, de l'efficacité de leur drogue, et ne voit-on pas, au travers de leur feuille d'ordonnance, transparaître trop clairement l'aveu filigrané de leur impuissance ?

Faut-il donc se croiser les bras ? Non, mais il faut envisager le problème sous un autre angle. On n'arrête pas un torrent, on le fait servir, on l'endigue, on le dirige, on capte sa puissance aveugle, on la transforme en force et en lumière qui apporteront à leur tour bien-être et prospérité jusqu'aux sources même du torrent. « L'important, dit L. Farges, c'est moins de combattre aveuglement — et vainement — l'émigration, que de l'organiser, de la discipliner, de drainer en un mot pour les ramener au pays, toutes les forces vives en intelligence et en argent qu'elle ramasse au dehors ».

Voilà, admirablement précisés par notre éminent compatriote, la raison d'être de notre Amicale, et son programme : rassembler les éléments de l'émigration trizacoise épars dans la région parisienne, les organiser, les discipliner et leur rappeler qu'ils ne doivent être, comme je le disais au début, que des Parisiens de passage. Que chacun de nous, après une rude vie de labeur *fora pays*, songe à reprendre le chemin de Trizac, à y rallumer son foyer, à y rapporter le fruit de son travail et de son expérience, en attendant stoïquement l'inéluctable et définitif retour à la terre.

Notre ambition est grande, vous le voyez ; elle est à la mesure de la cause que nous défendons. Si j'en juge par l'empressement avec lequel vous avez répondu au premier appel de Ch. Floret, votre appui ne risque pas de nous faire défaut. Nous ne sommes pas prêts d'oublier l'ampleur de notre premier banquet. A part les rares et inévitables impossibilités matérielles, nous pouvons bien dire que nous avons réuni l'unanimité de nos compatriotes, et s'il reste un quarteron d'indifférents ou de sceptiques, nous ferons tous nos efforts pour les amener à nous. Le sceptique est souvent un croyant qui s'ignore ; mais une fois

sa religion éclairée, comme il a « la tête bien faite » sa foi est d'autant plus agissante qu'elle fut plus tardive.

C'est à eux que nous avons pensé, en éditant cet opuscule, à eux et à tous ceux qui ne se contentant pas des joies du bal et de la table, désirent pénétrer plus intimement l'âme de notre pays. C'est dire que nous le dédions à tous les Trizacois et à tous leurs amis.

Nous avons fait tous nos efforts pour le rendre agréable, et aussi complet que possible sous un petit volume. De précieux documents nous sont parvenus de nos amis de Trizac, de M. A. Monteil, maire, de M. Raynaud, pharmacien, de M. Verdier, et vous ne manquerez pas d'admirer comme nous les belles illustrations de notre sociétaire A. Breton. Notre éminent compatriote, M. Géraud Jouve, agrégé des lettres, a bien voulu nous donner les belles pages que vous ne lirez pas sans émotion ; cette promenade Trizacoise, risquait, sous une plume moins experte de tourner à la description monotone et indigeste ; avec lui c'est une fraîche escapade à travers bois, vallées, monts et prairies ; c'est un bel après-midi d'école buissonnière, un régal subtil pimenté de la pointe aigrette d'un « chaguignot » ou d'une cerise de Ternat.

Mais sous le beau manteau des mots et des périodes, se dissimule difficilement une émotion mal contenue. Comme tous ceux de notre froide terre trizacoise, il n'aime pas beaucoup, sans doute, faire étalage de ses sentiments, mais il lui faut bien avouer le besoin de reprendre pied sur le vieux roc auvergnat, aux heures troubles du doute comme à celles, plus fécondes, du recueillement.

Remercions notre brillant camarade du bel article et de la belle leçon qu'il nous envoie de Varsovie, où il sert avec distinction la culture et la pensée françaises.

Nous avons eu la joie d'intéresser à l'histoire de Trizac, l'homme qui, au dire de M. Gandillon Gens d'Armes, connaît le mieux le passé et le présent de la Haute-Auvergne, M. Louis Farges.

C'est, vous le savez, un grand érudit, mais ce que vous ne savez peut-être pas tous, et qui explique qu'il ait répondu avec tant d'empressement à notre demande, c'est qu'il est des nôtres, étant « sorti » par sa mère, E. Monteil, d'une vieille maison que je connais bien, solidement assise sur les falaises de Lacoste. Archiviste, diplomate parlementaire, il a honoré tous les postes qu'il a occupés. Raymond Poincaré qui ne passait pas pour prodiguer ses amitiés et ses éloges, a tenu à rendre, du haut de la tribune de la Chambre, un bel hommage à l'œuvre française de son ami Louis Farges. Mais son dévouement à la grande patrie n'a pas absorbé toute son activité, et il a réservé le meilleur de lui-même à l'Auvergne. Il fut un des pionniers du régionalisme, et, par la plume, par la parole, par son action au Touring Club de France, dont il fut un des administrateurs les plus actifs, il contribua grandement à diriger vers le Cantal les larges courants du tourisme.

Son œuvre écrite est considérable, mais il l'a généreusement dispersée dans les journaux et les revues, négligeant de l'éditer par excès

de modestie. Nous avons cependant de lui, en dehors du *Guide du Cantal*, introuvable, deux beaux livres consacrés à la terre natale : *La Haute-Auvergne* et *Ma Terre*. En les lisant vous aurez la surprise de voir que ce savant chartiste est le plus délicat et le plus sensible des poètes : ce n'est donc pas pour rien qu'il est le cousin de ces deux Auvergnats célèbres, Em. Duclaux et A. Vermenouze, le savant et le poète.

Nous lui serons particulièrement reconnaissants d'avoir exhumé pour nous le cahier des doléances de la paroisse de Trizac en 1789. Ce document ne vous incite-t-il pas à quelques rapprochements suggestifs? Si, en cet hiver de grâce 1935 les habitants de la commune, rassemblés à son de cloches, étaient admis à formuler leurs revendications, le cahier ne serait-il pas un peu plus épais? Mais surtout il nous émeut par cette longue liste de noms où nous retrouvons les nôtres, à travers les ans, les révolutions et les guerres.

Et c'est pour nous une raison de plus de nous souvenir, de rester nous-mêmes en quelque lieu que le sort nous ait placés, c'est-à-dire des Trizacois toujours prêts à répondre à l'appel de notre vieux clocher.

Notre Amicale ne laissera pas dénouer le lien sacré

Le Président,

D^r F. MATHIEU.

UN PEU DE GÉOGRAPHIE

*La plupart des renseignements suivants sont tirés du « Dictionnaire
Statistique et Historique du département du Cantal »
par M. Deribier du Châtelet.*

TRIZAC

La commune de Trizac fait partie de l'arrondissement de Mauriac et du canton de Riom-ès-Montagnes ; sa direction est du nord-ouest au sud-est. Elle est bornée au nord par les communes de Menet, du Mouteil et de Chastel-Marlhac, à l'est par celles de Menet et de Colandre ; au sud par celle de Saint-Vincent et à l'ouest par celles de Moussages et Auzers. Elle est arrosée par de nombreux ruisseaux.

Le sol de cette commune est de nature volcanique. Il est très fertile et produit une race de bêtes à cornes qui rivalise en beauté avec celle de Salers, et des fromages qui sont de première qualité.

La surface de son territoire est d'environ 4.500 hectares dont 4.411 hectares 15 ares de propriétés imposables qui se subdivisent ainsi qu'il suit : terres 1.140 hectares 67 ares, prés 858 hectares, pacages 1.989 hectares, bois 592 hectares, jardins 17 hectares, bruyères 19 hectares 40 ares, superficies bâties 12 hectares 52 ares.

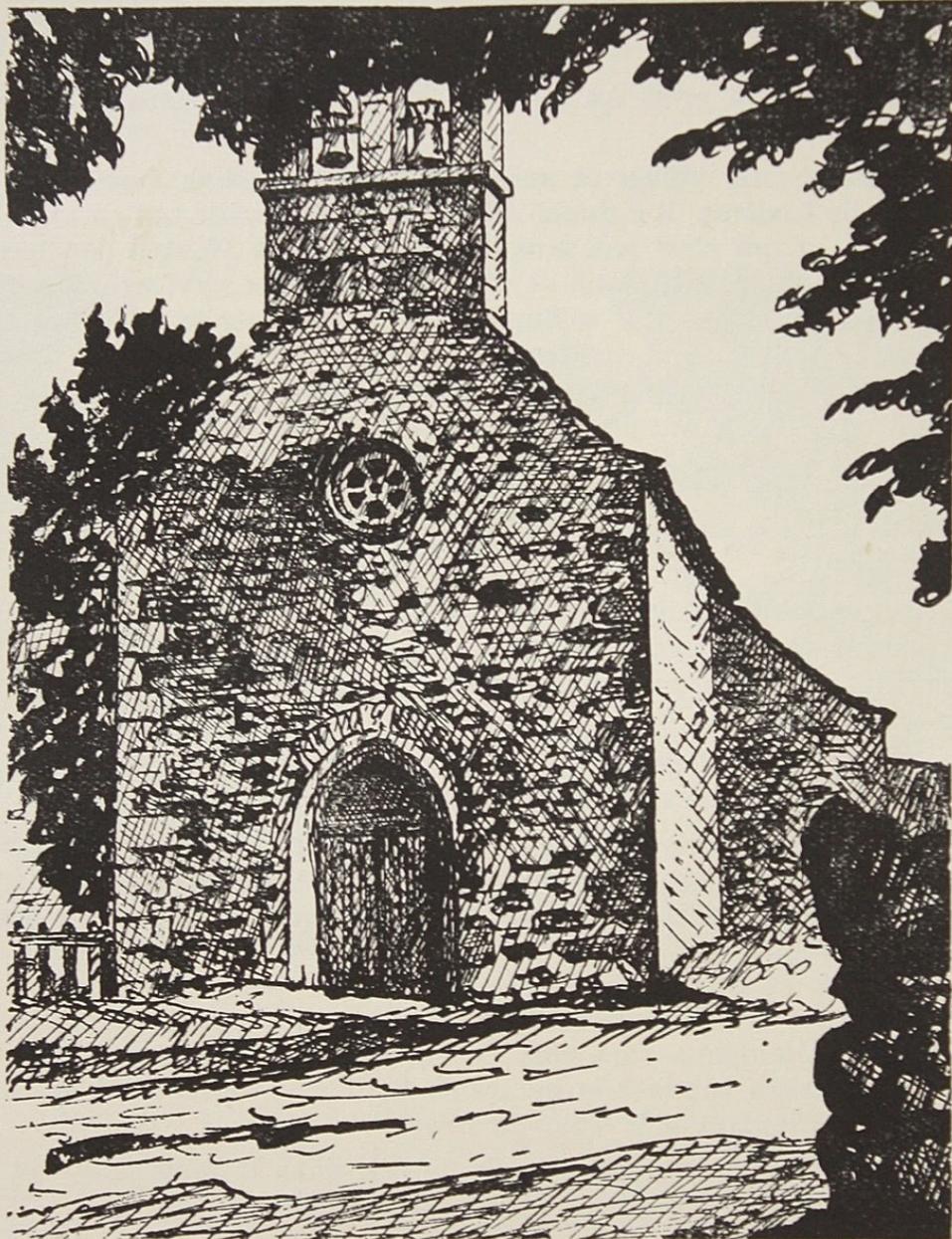
Elle compte une population de 1.600 habitants environ — contre près de 2.000 il n'y a pas 50 ans — répartis dans un bourg, 15 villages, 11 hameaux et 522 maisons.

La ligne de communication n° 7, de Condat aux rives de la Dordogne, traverse la commune, ainsi que le chemin de moyenne vicinalité de Trizac à Bort par Saignes : une route amorcée de Trizac au Falgoux, s'arrête à la sortie du bois de Marilhoux ; une autre rejoint Saignes par Auzers, avec un embranchement sur Meallet et Mauriac.

Trizac, son chef-lieu, distant de Mauriac de 23 kilomètres et de 12 de Riom est un gros bourg situé au milieu de pacages à vacherie et à la source du ruisseau de Civières. Il est généralement bien construit, et on y remarque une belle habitation moderne, propriété de la famille de Thuret ; un vaste édifice, succursale de la maison religieuse de Saint-Joseph du Bon Pasteur ; enfin une fontaine fort ancienne qui en décore la place principale. Ce bourg peuplé aujourd'hui de plus de 700 habitants, a été, sans doute, plus considérable autrefois, car la charte « attribuée » à Clovis lui donne trois églises.

« A Trizac sont trois églises dédiées l'une à sainte Marie, l'autre à « saint Jean-Baptiste, et la troisième à saint Beauzire. » De ces trois églises il ne reste que la dernière qui est de style roman et dans un parfait état de conservation ; elle est maintenant sous l'invocation de Notre-Dame d'Août.

Trizac possède six foires fixes qui se tiennent les 19 mai, 20 juin, 20 juillet, 24 Août, 18 septembre et 2 novembre et une foire mobile qui a lieu à la mi-carême. Tout récemment a été instituée une foire-concours qui connaît un grand succès. On fait à ces foires un grand commerce de bestiaux, surtout de bourrêts et de manes ou vaches, ni pleines, ni suivies qu'on vient y acheter pour peupler les montagnes du Mont-Dore et du Cezalier employées à l'engraissement.



Église de Lachassagne

Il ne paraît pas que Trizac, qui était une baronnie, ait eu des seigneurs de son nom, et il a été toujours rattaché à la Seigneurie de Cheyrouse.

Les villages et hameaux de cette commune sont les suivants :

LA BESSEYRE, hameau, jadis village, sur le ruisseau d'Anginalhac.

LES BESSONIES, village, sur le chemin de Moussages.

CHAMBLAT, village sur la montagne et très froid.

LACHASSAGNE, gros village sur la hauteur, dominant la vallée du Marilhoux et celle de Civières. Possède encore une chapelle et jusqu'à la dernière guerre un curé desservait cette importante partie de la paroisse

CHAUVEL On croit qu'il est le Val mentionné dans la charte attribuée à Clovis

CHAVAROCHE, village et ancien château au sud du bourg, sur le ruisseau de Civières. Il a donné son nom à une famille qui en avait la seigneurie, et qui n'est pas sans illustration. Jean Monteil de Chavaroché, son auteur, fut anobli en récompense de ses services militaires, par lettres patentes du 7 septembre 1643, enregistrées à la cour des aides le 17 juin 1644 et confirmées en 1666 ; ses quatre fils se distinguèrent dans la même carrière ; deux moururent sur le champ de bataille et deux y perdirent leur liberté ; l'aîné d'entre eux, enfin, Antoine de Chavaroché, qui avait épousé Marguerite de Dienne, fut père de deux fils, dont le premier fit partie, en 1689, des cent chevaux légers de la garde du roi et le second fut lieutenant-colonel au régiment de Noailles

CHEYROUSE, village situé près d'un magnifique étang. Ce village est dominé par les ruines d'un château qui a été le chef-lieu d'un fief important. L'histoire de Cheyrouse se confond avec l'histoire de Trizac

COSTE (LA), village qui domine un vallon profond. Il appartenait autrefois à la famille de Douhet.

FAYET (LE), village situé sur les bords du ruisseau de Marlhou près de Chamblat. Il y avait un château dont on voit quelques vestiges sur un monticule voisin du village. En 1269 Brun de Claviers fit hommage à l'évêque de Clermont de son repaire ou forteresse du Fayet, de l'affar de Marilhiou, du Puech-Redon (Suc de Rond), etc. Le fief du Fayet fut vendu, en 1309, à Guillaume, Comptour d'Apchon. D'après les Mémoires d'un curé de Moussages, écrits vers 1500, des bandes anglaises pendant la guerre de Cent ans, détruisirent la Tour de Claviers (Jaillac) et la Tour du Fayet.

FONT-ROUGE, hameau près du Fayet, dans la montagne, sur le ruisseau de Lafon, c'était un village au xvi^e siècle.

LASDOUX, hameau.

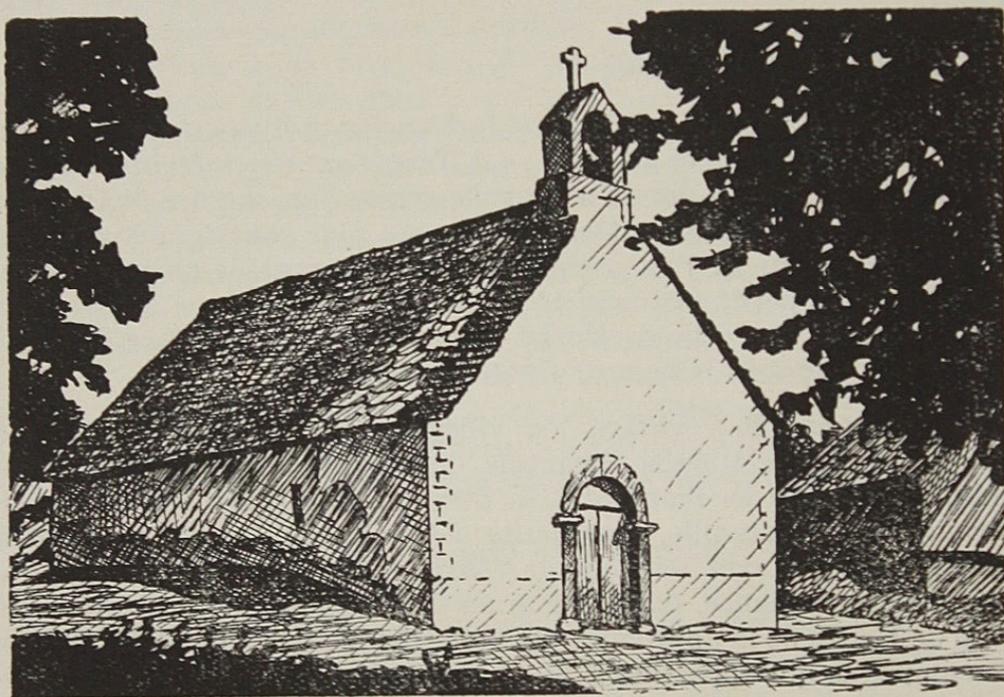
LASPRADES, hameau.

LAURICHESSE, village entre la Coste et La Chassagne. On voit près de Laurichesse, les ruines d'un château qui a été le chef-lieu d'un ancien fief relevant de la comptoirie de Saignes, et qui a appartenu

dans l'origine à une branche de la maison de Claviers connue sous le nom de Claviers de Laurichesse. Ce fief passa ensuite dans la famille de Ribier. François de Ribier le vendit en 1745 à Léonard de Chazelles, et de la famille de Chazelles il est passé par mariage dans celle de La Vaissière de Lavergne. On lit dans un ancien titre que les habitants du village de Laurichesse furent contraints de vendre des communaux pour faire face à la portion mise à leur charge des frais occasionnés par le camp placé devant le château de Miremont, et pour payer les gens d'armes de la compagnie du sieur de Sieughac qui, en 1575, tenaient le pays.

LEVADE (LA), hameau.

LEYBROS, village important.



Chapelle de Lieuchy

LIEUCHY, village. Ce village est fort ancien et il en est fait mention dans la charte attribuée à Clovis. Il y avait un important château, chef-lieu d'un fief relevant de Saignes qui appartenait en 1397 à Leonel du Chambon, seigneur d'Auteroche. Ce fief passa au xv^e siècle dans la maison de Valens. Il y avait en 1650 une belle chapelle près du château, sur l'emplacement probable de la chapelle actuelle.

MANTCLAUX, hameau dans la montagne.

MARGERIE (LA), hameau. Il était habité au xvii^e siècle par un

rameau de la famille de Chazelles. On trouve dans la montagne voisine des restes d'anciens édifices, des briques romaines et plusieurs tombelles dont quelques-unes n'ont pas été fouillées.

MONPLAISIR, hameau récent.

MONTAGNOUNE (La), hameau.

MOULIT (Le), hameau près de Lieuchy, sur le ruisseau de Civières.

SAGNE-MONTEIL, village. Sagne-Monteil, qui avait appartenu dans l'origine, d'abord à une famille Valarcher, puis à une famille Pallat, fut plus tard la propriété de la maison de Chabannes, qui le vendit à François Jarrige, seigneur de Navaste. Cette terre était tombée en 1657 dans le domaine de la famille de Vigier et passa ensuite successivement dans les maisons de Claviers, de Montclar et deournemire.

TAULES (LES), hameau.

TERNAT, village. Ce village est fort ancien et il en est fait mention dans la charte attribuée à Clovis : « A Ternat est une métairie occupée par le Serf Arnald, il donne une vache grasse, une mesure de froment et 12 deniers. » Il a été autrefois beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui et l'on assure même qu'il a possédé un monastère. On voit à une petite distance de Ternat, les ruines d'une grosse tour carrée semblable à celle de Marlat et sans doute de la même époque ; elle est connue sous le nom de Château de Pérols.

VAISSIÈRE (LA), village. Ce village appartenait autrefois à la famille de Sagne-Monteil. François de Jarrige, seigneur de Sagne-Monteil, le laissa en mourant à sa fille qui en disposa à son tour en faveur de sa petite-fille, Marguerite d'Anjoly, qui l'apporta en dot à Christophe du Fayet seigneur de Claviers. Cette terre passa ensuite et par voie d'alliance, dans la maison de Montclar, et plus tard dans celle de Raffin de la Jourdanie. On voit à La Vaissière une jolie maison de campagne qui appartient à M. de La Vaissière de La Vergne, héritier par sa mère d'une partie des propriétés de la maison de Chazelles.

VRAUZANS, village. Il est mentionné dans la charte attribuée à Clovis.

On rencontre en outre sur plusieurs points du territoire de cette commune de nombreux vestiges de villages qui ont cessé d'être habités depuis des époques fort reculées. Il est fait mention de quelques-uns, tels que Val, Las Taches, Las Clidelles, dans les titres du XIV^e siècle.

PROMENADE TRIZACOISE

Sous la diversité des paysages auvergnats, et des paysages trizacois en particulier, on retrouve un caractère commun qui les définit tous, en même temps qu'il éclaire le tempérament de nos compatriotes. Dans ces grasses prairies de Trizac aux eaux abondantes, mais rarement stagnantes, où l'on fait sans engrais jusqu'à trois coupes de foin par an, dans ces terres franches où la bêche et le soc s'enfoncent sans rencontrer un caillou, il n'est pas rare de voir surgir tout à coup un rocher à vif qui révèle la nature tourmentée de ce sol à la fois aride et fertile, à la fois généreux et avare. Ne vous reconnaissez-vous pas dans cette caractéristique, vous tous, mes compatriotes, et plus spécialement vous, Trizacois, si ardents à défendre votre particularisme contre les empiètements des communes voisines.

L'Auvergne, c'est cela. Les Auvergnats, ce sont ces hommes rudes, fortement racinés dans le sol natal, sensibles aux dons d'une terre qui les mesure parfois parcimonieusement, soucieux de n'en rien perdre, âpres au gain, ne s'en laissant conter par personne, méfiants et parfois même durs, mais capables de ces élans spontanés qui ressemblent au jaillissement inattendu d'un roc dénudé dans une prairie. Il faut avoir de profondes bases dans la réalité, comme ce roc dans le soubassement volcanique de notre sol, pour se permettre ces explosions gratuites de bonté, de rêverie et d'imagination. J'ai trouvé, au cours de mes lointains périples, des hommes plus réalistes, j'en ai vu aussi qui étaient plus capables d'envolées mystiques, mais j'ai rarement trouvé dans une même race cette coexistence intime de dons qui paraissent s'exclure : faculté d'appréhender le réel et de jouer à la fois sur le clavier de la fantaisie.

Ce détour était nécessaire pour nous introduire de plain-pied au niveau de ce vaste haut plateau de Trizac où tous les paysages auvergnats trouvent leur place. La croupe immense qui descend des hauteurs du Suc de Rond vers la vallée par un moutonnement continu de succs et de combes, trompeur pour le touriste novice, est animée dès la belle saison par les nombreux troupeaux qui piquent leurs taches rouges sur cette verte étendue. Tout dispose ici à la contemplation : l'horizon lointain des montagnes, la quiétude des combes où le vent « n'attrappe » pas et les burons dressés sur les succs comme des observatoires.

Des deux côtés de la vallée du Marilhoux, qui constitue en quelque sorte l'axe du territoire trizacois, les villages et les hameaux perchés au bord de la vallée toujours plus abrupte se regardent et même se toisent — car qui dit Trizacois dit aussi un peu batailleur. — Certains jettent leur défi à la vallée du Falgoux. Mais Chamblat et Le Fayet semblent regarder avec quelque mépris Chavaroche, en dépit de son nom martial. Tous ils ont élu domicile au plus haut, comme pour surveiller jalousement leur domaine. Le ravin encaissé du Marilhoux

contient à peine l'ardeur combative de Leybros et de Lacoste d'un côté, de Laveyssière de l'autre. Le versant de Laveyssière est plus vert, plus frais, plus ombragé; celui de Leybros est plus âpre, plus rocailleux, plus ensoleillé. Un malin prétendit même un jour y planter de la vigne. Chaque fois que le soleil montre son nez du côté de Leybros, l'hiver, notre homme, dont la maison est orientée en plein midi, sort sur le pas de sa porte et fait la nique aux gens de Laveyssière, dont les prés restent désespérément couverts de neige. Chauvel, sur le même éperon rocheux qui porte Leybros, Lacoste et Lachassagne, s'enorgueillit à plus juste titre de son climat qu'on pourrait qualifier de méridional si l'expression ne risquait de paraître par trop méridionale. Mais il y pousse cependant des arbres fruitiers, des noyers, des pommiers et des poiriers dont les fruits attirent souvent les gars de la haute montagne réduits toute l'année aux fruits aigres et ligneux d'arbres dénués de toute généalogie. Que voulez-vous, les pauvrets, ils ont tellement de peine à venir à bout du long hiver sans crever qu'ils ont épuisé toute leur sève et toute leur réserve de bonté lorsqu'ils se sont couverts de fleurs ! Je les trouve admirables ces arbres. D'un étroit point de vue utilitaire, peut-être condamnable ! Ils brûlent d'ailleurs si clair ! Mais ces fleurs qui ne donnent guère de fruits m'enchantent par la gratuité de leur splendeur. Je ne me rappelle jamais sans émotion ces piètres cerisiers dont nous allions piller, au mois de juillet, les fruits osseux cependant que, dans la vallée, on avait oublié depuis longtemps le goût des cerises.

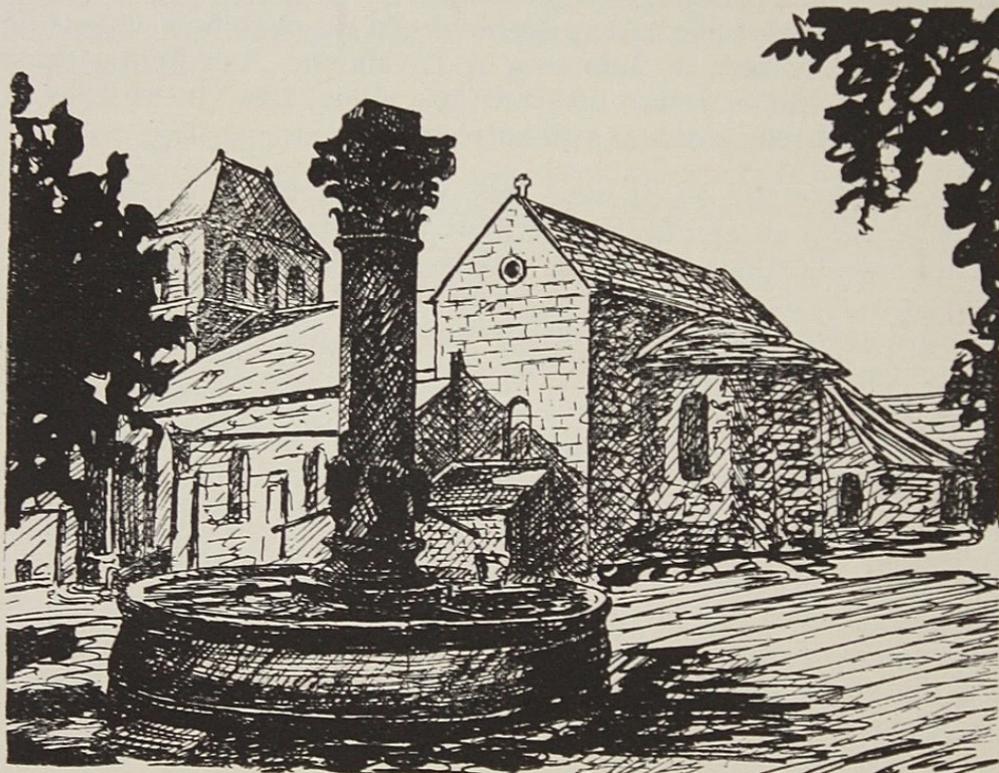
La croupe puissante et dénudée du Suc de Rond barre la vallée du Marilhoux. A mi-côte, à 1.300 mètres d'altitude, apparaissent déjà de petits hêtres au tronc noueux et tourmenté qui semblent avoir été vissés au sol de force. La forêt du Marilhoux dévale ensuite la pente en même temps que le torrent, dans un désordre pittoresque de hêtres, de vergnes, de frênes, de noisetiers et d'autres arbustes moins nobles où de rares sapins piquent des taches sombres, comme pour servir de points de repère.

Comme je comprends maintenant les truites qui échappaient à mes mains expertes pour courir de cascabelle en cascabelle. La vallée du Marilhoux recèle, à côté de paysages sauvages, des coins délicieux comme cette « prade » où le ruisseau s'étale dans une vallée un peu moins étranglée pour reprendre immédiatement après ses bonds furieux. Le hameau de la Margerie est tapi à l'orée du bois, semblant à la fois rechercher sa protection et la redouter.

Toutes les pierres, tous les détours du chemin qui me ramènent vers Trizac sollicitent mon regard et mon cœur. Je m'y suis souvent écorché, du temps où j'allais en sabots, ou même pieds nus et j'ai toujours regretté ce chemin raboteux dont on prétendit parfois faire une route de sortie vers la vallée du Falgoux, projet électoral sans doute, car il n'en est resté que de bien faibles traces.

Passé le rocher de Chavaroché, le plateau de Trizac, arrosé par le gentil ruisseau de Chavaroché, révèle la richesse de ses prairies sur lesquelles pèse encore la menace de maints rochers. Les rocs du Cal-

vaire et du champ de foire nous avertissent constamment de leur présence. Le bourg de Trizac est blotti à la naissance d'une vallée qui, en s'élargissant, lui ouvre un large panorama borné au loin par la ligne grisâtre des Monts de la Marche et du Limousin. C'est ici le marché naturel des villages et des hameaux de la montagne. Le bourg se presse, aujourd'hui comme jadis, autour de sa massive église qui servit autrefois de refuge aux habitants lorsque, d'aventure, les seigneurs s'avisèrent de les dépouiller, sous prétexte de se faire la guerre entre eux. Les petites chaumières, tassées à l'ombre de l'église, ont presque toutes disparu. Les toits de chaume sont devenus une curiosité dans le bourg. On y respire l'aisance, surtout lorsque la belle saison ramène, par familles entières, les estivants, « les Parisiens », heureux de sentir de nouveau sous leurs pieds un sol rocailleux, certes, mais libre de bitume.



La Fontaine

Chères buttes qui dominez notre bourg et le protégez contre la bise je vous ai longtemps considérées comme de véritables montagnes et j'ai soupçonné mon atlas classique, où je ne trouvais nulle mention de votre existence, d'avoir été établi par quelque « ennemi » personnel de notre cité, peut-être par quelque Riomais jaloux de ses splendeurs. Le Suc de Rond, voilé de nuages, me semblait être le trône de quelque ténébreuse divinité. J'appelais plat un endroit où un char à deux roues ne risquait pas de verser et le moindre bout de route qui correspondait

tant soit peu à une droite me semblait admirable, tant les chemins par lesquels m'avait conduit mon enfance étaient tortueux et bosselés. Pourtant ce sont encore ces chemins que nous prendrons de préférence pour nous rendre à Vrauzans et à Lieuchy qui rivalisent par leurs prairies et leurs vacheries avec les herbages et les étables les plus réputés du bourg. Cheyrouse, Lasdoux, Lacartelade participent déjà d'un autre panorama. Plus on s'avance dans cette direction, plus on sent la présence du « pays chaud ». Cependant la vie reste soumise entièrement au rythme que dicte la montagne, ce Suc de Rond toujours visible et qui constitue pour moi la marque typique du paysage trizacois, un peu comme le Foudji-Yama pour le Japon.

Le ruisseau de Cheyrouse creuse dans le plateau de Trizac un troisième sillon. A le remonter on ne trouve plus, après Lasdoux, que des maisons et fermes isolées jusqu'au col de La Besseyre d'où, à 1.100 mètres d'altitude, la vue découvre, en un panorama unique, la moitié de l'Auvergne, le Limousin et La Marche. Aux limites de la commune, le Violon creuse un quatrième sillon, très vite encaissé et où le petit ruisseau s'essaye à paraître terrible.

Mais, parvenus ici, il nous faut vite rebrousser chemin car la méconnaissance des bornes du territoire trizacois pourrait bien entraîner des complications du côté de Valette, de Menet, de Moussages, de Collandres, du Falgoux, d'Auzers ou du Monteil. Comme ils sont jaloux de leur domaine tous ces bourgs environnants qui disputent à Trizac la suprématie. C'est pour l'affirmer que les gars de Trizac se battent encore parfois. Il ne fait pas bon trop la contester devant eux. Ils ont attrapé et donné plus d'un horion en défendant l'honneur de leur commune lorsqu'ils descendaient au chef-lieu de canton pour le certificat d'études ou pour le conseil de révision. Nous avions une regrettable réputation, nous, les Trizacois, au collège de Mauriac. Nous répondions avec quelque brutalité lorsqu'on s'en prenait à notre « nid de busards ». J'ai parfois souri par la suite, de tant d'intolérance juvénile. Après avoir parcouru divers pays et m'être frotté à plusieurs civilisations je sens ma vieille intolérance me reprendre. Le roc auvergnat, le socle basaltique sur lequel repose notre pays, reparaît en moi. C'est vers lui que je descends chaque fois que les doutes m'assiègent, chaque fois que je ressens le besoin de reprendre pied.

C'est aussi, je le suppose, le but de cette publication et de cette promenade que nous venons de faire, par quoi tous les Trizacois éparpillés de par le monde, entendent témoigner leur attachement au village natal, dans la conviction qu'en remontant à la conscience profonde de leurs racines ils retrouveront ce qu'il y a de meilleur en eux-mêmes.

Géraud JOUVE.

TRIZAC

Un antique et gros bourg des hauts plateaux cantaliens.

Les documents font défaut sur ce qu'a pu être Trizac à l'époque de sa fondation. Il n'est cependant pas douteux que ces plateaux froids, mais relativement fertiles et faciles à défendre, n'aient été habités aux époques préhistoriques. Les objets qu'a livrés le sol, les tumuli qu'on rencontre assez nombreux, notamment près du hameau de la Margerie, surtout les ruines d'habitation à pierres sèches du bois de Marlioux connues sous le nom de Cotteughes, le prouvent. Quoi qu'il en soit, sans conclure de la vieille forme Trizacum a une origine gallo-romaine, sans ajouter foi aux trois églises dont parle la charte apocryphe dite de Clovis, la présence d'une église romane assez vaste dans le bourg et d'une chapelle, de même style, à Lieuchy, permet de penser qu'au XII^e siècle il y avait déjà sur le plateau de Trizac des agglomérations importantes.

*
* *

Ces agglomérations, dénommées Seigneurie de Trizac et de Cheyrouse, appartenaient dans le principe aux Comptours de Saignes, comme en témoigne une sentence arbitrale de 1305. Cette Seigneurie passa par mariage des Saignes aux Peyre, qui la vendirent au début du XVI^e siècle, aux Chalvet de Salers ; puis, par le mariage de Françoise de Chalvet, dame de Trizac et Cheyrouse, elle vint aux Fayed'Espeisses, famille lyonnaise dont l'un des membres, Jacques (1543-1590), fut conseiller, puis président à mortier au Parlement de Paris. Son fils Charles, Conseiller d'Etat, et dit-on, Ambassadeur en Hollande, épousa Marie de Fourcy, sœur de la maréchale d'Effiat. Il en eût un fils, Henry de Faye d'Espeisses, conseiller au Parlement de Rouen ; celui-ci légua la Seigneurie de Trizac à son neveu François Andrault de Langeron, prieur de Saint-Pierre de Vienne. C'est probablement à l'influence de Faye d'Espeisses qu'on doit, en mai 1551, l'établissement à Trizac d'une foire annuelle et d'un marché. Après le prieur de Langeron, la Seigneurie de Trizac et Cheyrouse passe successivement aux Chabannes des branches de Curton et d'Apchon. Après la mort du dernier des Chabannes-Apchon, Jean, ses terres furent vendues à François de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, etc., coseigneur de Salers (1787). M. de Ferrières-Sauvebœuf n'avait pu acquérir des Chabannes que les droits que ceux-ci possédaient. D'autres seigneurs en avaient une partie moins considérable. C'étaient avant tout le comte de Broglie et le baron d'Escorailles, et, pour de moindres parts, le baron d'Auzers, le marquis de Castries et MM. de Chazelles, de Chavagnac et de Charoche. Les habitants avaient du reste acquis du marquis de Chabannes d'Apchon au prix de 4.000 livres dont ils payaient annuellement l'intérêt de 200 livres, une étendue assez considérable des bois voisins d'où ils tiraient, non sans de grandes difficultés de transport, le bois de chauffage qui leur était nécessaire. Moins de deux ans après cette vente, le dimanche 15 mars 1789, les notables de Trizac, se réunis-

saient en assemblée par devant Jean-Antoine Fenolhac de Prades, juge, bailli et syndic municipal, pour « s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances » et de la nomination des députés chargés de l'apporter le lendemain au lieutenant-général au bailliage de Salers. Nous donnons le texte de ces doléances en suite de la présente étude.

Depuis 1789 l'histoire de Trizac n'offre rien de saillant. Bien administrée par des maires tels que Henry de la Vaissière et Antoine Monteil, père du maire actuel, la commune développe son agriculture et, grâce à des éleveurs habiles et tenaces, elle en est venue à rivaliser avec la région de Salers pour l'élevage des bovins et la fabrication du fromage.

Outre son église et quelques maisons du *xvi^e* siècle, Trizac ne possède pas d'édifices curieux. Mais il convient de signaler sur le territoire de la commune quelques restes de châteaux à Chavaroche, au Fayet, à Vranzans, à Laurichesse, à Pérols et surtout les ruines du château du Cheyrouse dont mouvait toute la Seigneurie de Trizac, tandis que lui-même relevait de la Seigneurie de la Tour.

A côté de ces ruines et de ces souvenirs archéologiques, il faut citer un curieux phénomène naturel, la source intermittente dite Font-Bouloire, sur le plateau de Cayronnet, voisin du bourg, qui reparaît d'ordinaire après de longues pluies.

Mais la grande curiosité de Trizac, c'est évidemment les ruines de Cotteugde, et celles moins importantes et moins souvent citées de Freydefond. Que sont ces ruines ? Leur aspect extérieur ne les différencie pas des autres restes, dispersés un peu partout, de villages bâtis à pierres sèches et elles n'ont été l'objet d'aucune fouille méthodique. Naturellement tout un ensemble de légendes plane sur elles. Là, comme ailleurs, on parle de trésors cachés par les fées et gardés par des serpents, d'une dalle mystérieuse munie d'un anneau qu'un homme seul ne peut soulever et que l'on ne peut jamais retrouver si, par hasard, on l'a découverte.

Dans son *Guide du Cantal*, H. Durif a rappelé, sans d'ailleurs indiquer aucune source, une de ces légendes : « un jeudi saint une pauvre femme appelée Catherine Laybros vit deux serpents sortir de ces décombres, portant chacun un anneau d'or au cou ; c'était évidemment deux génies. La vieille, les ayant laissé s'éloigner, fouilla juste au point où elle les avait aperçu d'abord et découvrit un grand vase rempli de pièces d'argent. Catherine, obéissant à quelque inspiration pieuse, porta toute tremblante le vase à l'église et le posa sur l'autel. Le lendemain on retrouva le trésor intact, mais les couleuvres, qui avaient voulu aller le reprendre pendant la nuit, furent rencontrées mortes près du bénitier. »

* * *

Que vous arriviez à Trizac de Riom-ès-Montagnes, par Valette, ou de Mauriac par Moussages, l'aspect est à peu près le même ; un gros village niché au milieu de superbes prairies qu'arrose le ruisseau de Civières, dans le creux peu profond d'un plateau incliné du nord-est au sud-ouest. Peu d'arbres ; la plupart des clôtures sont édifiées



ÉGLISE DE TRIZAC

Une des plus anciennes du département, pouvant dater de la fin du XI^e siècle; figure en plan une croix latine : Longueur 25 m. 90 - Largeur 11 m. dans l'œuvre.

En partie reconstruite au XIII^e siècle, a subi depuis de nombreuses mutilations, en 1865 notamment : l'aveuglement de deux des trois jolies baies éclairant le chœur, pour permettre le "placage" d'une sacristie, la construction des quatre chapelles et la démolition de la tourelle angulaire du clocher. Et, que dire du clocheton récemment perché sur le transept ?

Elle n'en reste pas moins, par son ornementation, par la forme de son chevet, par les modillons à copeaux, un des plus beaux témoins de la ~~sculpture~~ *architecture* romane en Haute Auvergne.

en pierres sèches, basaltes de couleur sombre qui, dès le printemps, tranchent sur le vert tendre de la végétation. Habitations, étables et granges, couvertes en plaques de lave ou de schiste ou souvent encore en chaume, ont la même couleur foncée. En automne et en hiver, l'ensemble paraît monotone et triste. Ce n'est pas alors qu'il faut voir Trizac, c'est en plein été, quand les foins ondulent au soleil ; ou en plein hiver, quand le même soleil luit dans la pureté bleue d'un ciel limpide et froid, sur la blancheur des étendues enneigées.

En été les sonnailles des troupeaux égaient les pentes des pâturages ; dans les fonds les grasses prairies verdoient et fleurissent, rafraîchies et fertilisées par l'eau limpide d'innombrables ruisselets qui vont rejoindre les cours d'eau plus importants de Civières et du Marlhiou, puis, par eux, grossir les affluents de la Haute-Dordogne. L'ensemble donne une impression saisissante de calme et d'abondance.

En hiver, à ces altitudes qui se tiennent aux environs de 1.000 mètres, la neige recouvre à peu près tout le paysage qui gagne alors en grandeur ce qu'il a perdu de riant et de gracieux. C'est alors que par une claire fin d'après-midi il faut, au nord-est, du haut de la Croix de la Besseyre, monter voir le soleil se coucher derrière les collines du Limousin. La masse blanche du Mont-Dore s'élève au nord, marquée à sa base par les traînées noires des forêts de la vallée de la Rhue. On a, à droite, les ondulations des plateaux montant vers le Suc de Ron et celles du Limon et de la Planèze allanchoise, à gauche les larges coupures où courent la Mars, la Sumène et l'Auze. Et au sud, face au Mont-Dore qu'il égale en hauteur et surpasse en puissance, le majestueux massif des volcans démantelés du Cantal.

Rapidement les couleurs du ciel s'altèrent puis s'effacent. Les étoiles s'allument dans le ciel d'azur sombre et tandis que les champs de neige prennent une teinte laiteuse quasi livide, on revient à Trizac, en pressant les pas qui sonnent dans l'air glacé sur la terre gelée. Trizac deviendra-t-il un jour un centre de sports d'hiver ? C'est affaire à l'initiative des habitants de créer l'organisation nécessaire comme hôtels confortables et comme pistes neigeuses. Mais, dorés et déjà, il pourrait être un excellent centre de séjour et d'excursion durant la belle saison. La vallée de la Mars, de la Sumène et du Marlhiou, celles de la Véronne et de la Rhue, les sommets du Suc de Ron et du Puy de la Tourte, les belles églises de Trizac, de Moussages, de Riom-ès-Montagnes, de Cheylade, le château d'Auzers, de nombreuses ruines appartenant à toutes les époques, peuvent faire l'objet d'excursions ne demandant pas plus d'une demi-journée ou, tout au plus, d'une journée entière.

Puissent les Trizacois, pour lesquels j'écris ces lignes, en souvenir d'une partie des miens, pouvoir, pour un temps plus ou moins long, revenir au pays pour y savourer dans l'air pur que parfume l'haleine des fleurs montagnardes, à la fois le souvenir des ancêtres qui dorment aux cimetières champêtres et le repos bienfaisant que leur verseront la beauté des journées lumineuses et le calme des nuits sereines.

Louis FARGES.

Les Doléances de TRIZAC en 1789

Paroisse de Trizac

Aujourd'hui quinsième mars mille sept cents quatre vingt neuf jour de dimanche en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée sont comparûs au lieu ordinaire des assemblées par devant nous Jean Antoine Fenolhac Deprades juge bailly et syndic municipal assisté de Jean Aurié notre greffier de municipalité Guillaume Chaussade, Pierre Raoux Lavergne, Jean Fenolhac, Jean Journiac, Pierre Bouchy, Jean Pagis, Jean Broquin, François Chauvet, Bertrand Chaumeil, Antoine Ducq, Antoine Laffarge, Pierre Founal, Antoine Chanut, Jean Broquin, Jean Dupuy, Nicolas Marliou, Jean Raoux, François Mathieu Lassaigne, Jean Chauvet, Jean Besse, Pierre Raoux, François Chanet, Antoine Poughol, Jacque Journiac, Géraud Vigier, Pierre Broquin Lacombe, Pierre Dupuy, Jean Lapeyre, Jean Boutin, Denis Dupuy, François Dapon, Jacque Brun, Jean Dupuy, François Fenolhac, Antoine Chadefaux, François Chaire, Jacque Dupuy, Jean Chadefaux, Michel Mathieu, Pierre Raynal Labosque, Jean Besson, Guillaume Albaron, Jean Galvain, Nicolas Galtier, Pierre Rabié, Jean Vizet, Guillaume Veichambres, Antoine Peyral, Antoine Chaumeille, Jean Robert, Gabriel Dumas, Jean-Baptiste Forestier, François Roche, François Rey, Antoine Deldevès, Pierre Gouts, Nicolas Veissier, Louis Maigne, Jean Dumas, Pierre Durif, Pierre Mathieu, George Moulier, Antoine Ytier, Pierre Begon, Pierre Lassalle, Jean Rouffet, Antoine Roche, George Begon, Jean Ytier, Jean Blanchefleur, Jean Alboussat, Jean Lamarche, Martin Chanut, Jean Deldevès, Antoine Chabrier, François Chalfal, Pierre Chappe, Martin Bernard, Jean Jarrit, Hugues Chappe, Hugues Ytier, Jean Brocq, Jean Bartalair, Géraud Lavergne, Charles Miagou, Nicolas Gilbert, Martin Rodde, François Chatonier, Jean Journiac, Jean Lelin, Pierre Dapon, François Chabrier, Joseph Thyoulaire, Martin Besson, Jean Roche, Pierre Chanut, Antoine Merlier, Jacque Raoux, Léonard Orliaguet, Gabriel Rouffet, Jean Geremie, Pierre Astorgues, François Peythieu, Pierre Pagès et Jacque Mialet.

Touts nez françois ou naturalisez agez de vingt-cinq, ans compris dans les rolles des impositions habitants de ce bourg, paroisse et communoté de Trizac ressort du Baillage Royal de Salers Haute Auvergne, composez de deux cents douze feux au moins, lesquels pour obéir aux ordres de sa majesté portez par les lettres données a Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des états généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé, ainsi qu'à l'ordonnance de monsieu le lieutenant général au Baillage de Salers du 23 février 1789, dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connoissance, tant par la lecture qui vient de leur en être faite que par la lecture et publication cy devant faites au prone de la

messe de paroisse par M. le Curé le huit du présent mois, et par la lecture, publication et affiches pareillement faites le même jour à l'issue de la ditte messe de paroisse au-devant de la porte principale de l'église nous ont déclaré qu'ils alloient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléance, plaintes et remontrances, et en effet y ayant vaqué, ils nous ont représenté le dit cahier qui a été signé par ceux desdits habitants qui sçavent signer, et par nous et notre greffier, après l'avoir coté par première et dernière page, et paraphé *ne varietur* au bas d'ycelles.

Et de suite les dits habitants après avoir mûrement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer en conformité des dittes lettres du roy et règlement y annexé, et les voix ayant été recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Pierre Bouchy, notaire royal et procureur d'office en cette justice de Trizac habitant du village de Vrauzan, François-Mathieu Lassaigne bourgeois habitant du village de Lieuchy en cette ditte paroisse de Trizac et de nous dit Jean-Antoine Fenolhac Deprades, et sur ce que moy dit Deprades ay observé a la ditte assemblée que l'état de ma santé valétudinaire et chancelante, jointe à la rigueur du temps et combles de nege survenûs ne me permettoit pas d'accepter ma députation qu'en consequence il estoit nécessaire que la ditte assemblée fit le choix d'un autre sujet à ma place, et la ditte assemblée a sur le champ de nouveau délibéré et fait aussi à la pluralité des voix la nomination de sieur Antoine Journiac bourgeois habitant du village de Chamblat en cette ditte paroisse, lequel et lesdits Bouchy et Mathieu Lassaigne ont accepté la ditte commission et promis de s'en acquitter fidèlement, la ditte nomination des députés ainsi faite, les dits habitants ont en notre presence remis aux dits sieurs Bouchy, Lassaigne et Journiac leur député le cahier afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra demain lundi seize du présent devant mon dit sieur le lieutenant général du Baillage de Salers et leur ont donné tous pouvoirs requis et nécessaires à l'effet de les représenter en ladite assemblée pour toutes les opérations prescrites par ordonnance susdite de mon d. sieur le lieutenant général, comme aussi de donner pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la refforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et chacun des sujets de sa majesté.

Et de leur part les dits députés se sont présentement chargés du cahier des doléances de la ditte paroisse, et ont promis de le porter à la ditte assemblée et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par les dittes lettres du roy, règlement y annexé et ordonnance sus dattée, desquelles nomination de députés et remise de cahier, pouvoirs et déclarations nous avons a tous les susdits comparants donné acte, et avons signé avec ceux des dits habitants qui sçavent signer et avec les dits députés et notre greffier notre procez verbal, ainsi que le duplicata que nous avons presentement remis aux

dits députés pour constater leurs pouvoirs, et le present sera déposé aux archives ou secretariat de cette communauté les dits jour et année.

Trizac

Cahier des plaintes, doléances et remontrances des habitants composans le tiers Etat de la paroisse et communauté de Trizac, ressort du bailliage royal de Salers, haute auvergne, à Sa Majesté Louis 16 roi de France et de Navarre, en exécution de ses ordres portés par des lettres de convocation des Etats généraux, règlement y joint en date du 24 janvier dernier et d'ordonnance de Monsieur le Lieutenant général au dit Bailliage de Salers du 23 février dernier, signifiés à la ditte paroisse par acte du 5 du présent mois à la Requette de monsieur le procureur du Roy au dit siège, dressé et signé en double par les dits habitants signataires, sur la place publique du dit lieu parroissial de Trizac, l'assemblée convoquée au son de la cloche à cet effet, le quinze mars mille sept cens quatre vingt neuf, a l'issue de la messe de paroisse.

Sire ;

Vos soumis et fidels sujets les habitants de cette paroisse formans le tiers Etat vous ont souvent et depuis longues années, fait le tableau de leur déplorable situation ; leurs cris lamentables ont été toujours étouffés dans leur course indirecte ; leurs meaux n'ayant cessé au contraire d'Empirer : accablés au point de succomber, votre bonté paternelle les relève en leur accordant de porter directement aux pieds du trône leurs doléances.

Votre majesté ne verra pas sans étonnement que par un accroissement énorme progressif depuis 1700, des impots de cette paroisse, qui ne s'élevoient, a cette époque, qu'à 7190 francs, ont été portés, les dernières années, et en 1786 a 32.000 francs, et ont par consequent, a peu de chose près, quadruplé.

Les fonds de cette paroisse ne sont cependant ni plus étendus ni en meilleure culture qu'en 1700, leur produit annuel est connu et n'a pu être porté sans deduction meme de cens, rentes, frais de culture, qu'à la somme de 37.448 francs par le résultat de l'arpentement général qui en a été fait en 1752 par ordre de votre majesté et de monsieur l'intendant de cette province ; cette masse d'impots de 32.000 francs n'est elle donc pas sans base et l'ouvrage d'un arbitraire absolu dans la repartition ?

Votre majesté permettra encore qu'on lui remontre que le tiers des fonds au moins de cette paroisse sont possédés par des nobles ou privilégiés, domiciliés ou forains, que consequament cette surcharge prodigieuse d'impots est en proportion doublement supportée par la dernière classe de vos sujets ; que l'accroissement des privileges, leur extension sans bornes, sont des meaux si desastreux au tiers état, qu'ils pourroient devenir une des principales causes de l'abandon de l'agriculture et de la désertion totale des campagnes.

Votre majesté daignera aussi faire attention que la prestation en argent en remplacement de la corvée, qui forma l'année dernière 1788 pour cette paroisse une somme de 1.078 livres, non compris le droit de collecte, est presque toute à la charge du tiers état ; tandis que les routes publiques étant plus souvent pratiquées par la noblesse et le clergé, l'entretien en devrait principalement retomber sur eux ; que même le tiers état des campagnes éloignées de ces routes, à une distance à n'en pas profiter, ne devrait aucunement contribuer à cette charge.

Votre majesté voudra bien encore jeter un œil favorable sur cette portion de vos sujets répandus sur la haute partie de votre province d'Auvergne, dont le sol montagneux, sans pons ni routes vicinales, interdit tout commerce, occasionne une dépréciation notable à ses propres danrées, une cherté à celles qui lui manquent, provoque l'intemperie des saisons, des vents, des pluies, des frimats, des neiges, des gelées, destructeurs successifs de ses productions ; que par la même raison de la rigueur des saisons dans ce canton de province, qui intercepte presque les deux tiers de l'année les communications, le recouvrement des deniers royaux sur les lieux est très pénible et souvent impossible ; le régime actuel de perception exige cependant qu'elle se fasse chaque mois et se verse de même au bureau des receveurs particuliers ; ceux cy intéressés non seulement à l'exactitude des paiements, mais encore à faire anticiper le terme de l'appurement, finissent d'accabler le peuple par la voye des garnisons et des contraintes ; que cette classe de citoyens des campagnes éloignées des villes éprouve particulièrement un autre genre de fleau ; plongée dans l'abîme de l'ignorance, privée du conseil ou qu'elle ne se procure qu'à gros frais, elle est plus souvent exposée à devenir la victime des recherches souvent captieuses des agents de l'administration des droits de contrôle, franc fief, centième denier et autres.

Votre majesté est suppliée encore de prendre en considération l'observation essentielle qu'il s'est opéré successivement depuis longues années surtout dans cette partie de province, une dégradation presque entière des bois de toute essence ; la rarreté actuelle de cette danrée de nécessité première, à cause de l'agriculture, entretien et reconstruction des batiments force d'y mettre un prix tellement excessif qu'il n'y a que le propriétaire aisé (et le nombre en est petit) en état de fournir aux frais d'une consommation à peine suffisante et le mal ne pourroit être pire, si comme il est à craindre, cette danrée vient à totalement manquer ; il seroit de la sagesse de votre majesté de prévenir ce sinistre désastre.

Votre majesté, Sire, instruite enfin par elle même de la surcharge inouïe d'impôts, sous le poids de laquelle le tiers état du haut pais d'Auvergne gemit depuis longtems, éclairée sur les différentes causes qui l'ont produite et sur tous les autres fleaux auxquels il est sans cesse en butte, ne lui refusera pas une protection particulière et relative à son pitieux destin.

COTTEUGHES

Non loin de Trizac, se trouve le bois de Marilhoux que traverse le ruisseau du même nom ; celui-ci prend sa source au Suc de Rond ou plutôt au Puech Redon comme on disait au xvii^e siècle. Ce bois magnifique abrite des ruines remarquables qui n'ont jamais été fouillées sérieusement et dont il est difficile par conséquent de savoir les origines. Actuellement la végétation les recouvre à peu près entièrement, et bientôt sans doute il n'en restera que le nom : Cotteughes.

C'était pourtant une ville assez importante si l'on en juge par le nombre considérable de restes d'habitations grossièrement bâties en pierres brutes et sans ciment, et ceinturées par une sorte de fortification composée d'une muraille également en pierres sèches, et par une sorte de boulevard de terre amoncelée et battue.

Il semblerait d'abord que le souvenir de cette mystérieuse cité se soit conservé, car on trouve qu'au xv^e siècle un Gérard du Fayet portait le titre de Seigneur de Cotteughes, et qu'il est fait mention de l'Affar de Cotteughes dans des titres du xvii^e. Mais un examen attentif des lieux donne bientôt la conviction qu'elle remonte à la plus haute antiquité et qu'il n'en restait guère plus au xv^e et au xvii^e siècles, que de nos jours.

Mais si l'histoire est muette en ce qui la concerne, il en est autrement de la tradition qui la supplée amplement par ses merveilles et ses mystères. Louis Farges fait allusion, dans son article, aux légendes qui sont parvenues jusqu'à nous. En voici des variantes : Cotteughes fut autrefois habitée par des fées. Obligées de l'abandonner sans qu'on puisse savoir pourquoi, elles y ont laissé des trésors immenses qu'elles viennent souvent rechercher au milieu de ses débris. Un montagnard égaré dans la forêt se trouve tout à coup, en face d'une petite vieille toute décrépite, qui traîne à grand peine une énorme marmite de bronze sans doute remplie d'or, et qui disparaît dès qu'elle l'aperçoit. On sait même où gisent ces trésors et les conditions auxquelles il serait possible de les trouver. Dans la forêt est une vaste dalle portant un anneau de bronze ; cette dalle recouvre l'entrée du souterrain où ils sont enfouis ; mais elle est cachée avec soin sous des pierres et des buissons et il n'est donné de les découvrir que le Jeudi Saint ou le dimanche de Pâques, pendant la célébration de l'office. Ces renseignements n'ont pas suffi jusqu'ici et la précieuse dalle est encore à trouver.

Nous donnons ci-après une pièce de vers qui laisserait croire qu'on a relevé sur ces ruines des preuves d'incendie encore apparentes à l'époque où écrivait notre poète ; « *L'Echo du Cantal* » l'a publiée le 16 juin 1838.

LA VILLE PERDUE

*En vain je marche et cherche... en vain de ce vallon
Mon regard interroge et sonde l'étendue ;
De ces monts escarpés, monts effleurant la nue,
De ces bois assombris, de ces gorges sans fond
Aucun bruit ne descend ni ne monte ; l'ouïe
S'use et fatigue en vain. Tout est morne, tout dort.
D'un lourd sommeil de plomb... de ton sommeil de mort
O la pauvre ville enfouie !*

*De quel nom t'appeler, ou retrouver les lieux,
Les champs où s'élevait ton enceinte fameuse ?
Mère, dis-nous ton nom, ta vie aventureuse.
Dis-nous tes sorts divers, — honteux ou glorieux.
Que l'on les sache... et toi, terre ingrate et damnée
Auvergne, de Saturne exécration portrait,
Nous te la demandons ; marâtre, qu'as-tu fait
De Cotteughes, ta fille aînée ?*

*Quoi ! toute entière morte et morte en une nuit
Mise à niveau de terre, effacée, enfouie,
Disparue, éclipsée, éteinte, évanouie
Avec ses Dieux, son peuple, et sa gloire et son bruit !!!
Quoi ! rien n'être resté ! quoi, sous ces froides neiges.
Pas une seule voix qui vibre en un gosier
Qui déchire le sol et sorte pour crier :
Halte passant ! ci-git Cotteughes !...*

*C'est donc là... ces débris, ces décombres épars
Ces vestiges de murs, ces pierres mal taillées
Sises confusément, mousseuses, éraillées,
Cela fut une ville !... hélas de toutes parts
Le hêtre, l'alizier, le chêne druidique
Ont mêlé leur racine à celles des palais ;
Et la ronce, et le houx se rengorgent en paix
Autour du foyer domestique !...*

*O grandeurs ! ô néant ! quoi donc avoir été
Ville... presque royaume, avoir été de taille
Avec César, avoir gagné mainte bataille,
Et se voir aujourd'hui dans l'incapacité
De protéger ses morts, dont d'ignobles racines
Assiègent de partout les restes familiers,
Et font, à chaque sève, éclater des milliers
Et de crânes et de poitrines !...*

Allons ! assez dormir, la morte !... lève-toi !
Rajuste de ton mieux ton manteau de poussière,
Et, soulevant du front le couvercle de pierre
Qui pesa si longtemps sur tes os... montre-moi,
Montre dans tout l'orgueil de sa jeunesse altière
Cotteughes, dur berceau de nos rudes aïeux
Cotteughes, nids d'aiglons, libre et prompte comme eux.
Comme eux, ne respirant que guerre.

Certes ! il ferait beau sentir profondément
La terre tressaillir, pouvoir nombrer, comprendre
Les efforts surhumains, que nul mot ne peut rendre
De ses flancs en travail du long enfantement
D'une ville ! — Il ferait beau voir, même en idée,
Ces têtes de guerriers, ces faites de maisons
Sourdre insensiblement, ou s'élancer par bonds
Ainsi que l'herbe après l'ondée.

Ah ! quand la verrons-nous la vierge du Cantal
Assise blanche et neuve au flanc des deux collines,
Dormir encore au bruit des ondes argentines
Où ses pieds argileux baignent dans le cristal ?...
Quand la reverrons-nous menaçante, enhardie,
Du feu dans la prunelle et la crinière au vent
Se ruer et bondir sur l'ennemi tremblant
Plus rapide que l'incendie ?...

La voilà ! la voilà ! — Désertant le tombeau
Tout renaît et grandit... Salut, noble patrie
O reine de l'Auvergne, ô sœur de Gergovie,
Salut !... Que ton réveil est glorieux et beau !...
Que d'éclat ! qu'elle foule !... à qui ce long portique,
Et cette colonnade et ces dômes pompeux ?...
A qui tous ces palais et ce temple... à quels dieux !...
Fus-tu chrétienne ou druidique ?

Quelle divinité vont y loger tes lois ?...
Adorais-tu la crèche et Jésus et les anges.
Et des élus chrétiens les dévotes phalanges
Te signais-tu le front à l'aspect d'une croix ?...
Te fallait-il, au lieu de saints porteurs de cierges,
Des dieux plus belliqueux, de ces dieux de granit
Gens au cœur sans pitié, qu'on n'implore et fléchit
Qu'à grand renfort de sang de vierges ?...

Quels géants ! voyez-les, transjuges de la mort,
Humer à pleins poumons, l'air frais de la montagne.
Qu'elle fête ! l'époux retrouve sa compagne,
La mère baise au front le jeune enfant qui dort,
Et les vierges, au sein qu'un doux émoi soulève,
Rient d'aise de se voir si belles au réveil,
Et s'étonnent tout bas d'un aussi long sommeil
 Ecoulé sans amoureux rêve.

Où va ce peuple en arme, où courent ces guerriers ?
Qu'est-ce donc ? L'ennemi, par nombreuses cohortes,
De nos murs en danger menace-t-il les portes ?...
Combien sont-ils ? — Marchons... demain des prisonniers
Nous apprendront sa force, et son nom et sa taille..
Aux armes les vaillants !... les enfants des héros,
Aux armes, aux remparts !... c'est l'heure de l'assaut
 C'est le signal de la bataille.

O rage ! l'étranger est vainqueur... nos soldats
Comme lions blessés donnaient dans la mêlée ;
Chaque fois qu'ils frappaient, sanglante, échevelée,
Sous la hache roulait une tête en éclats.
Vains efforts, ils sont morts ! Et la flamme cruelle
Et le fer maintenant dans la ville sont rois.
Fuyons, dérobons-nous aux implacables lois
 Du sort appesanti sur elle.

La nuit vient, hâtons-nous. Chose horrible à songer :
On dit que de ces murs l'incendie, hydre immense,
Sous un ciel tout en feu, chaque nuit recommence,
Que l'on voit dans les airs des ombres voltiger ;
Et qu'on entend au loin, à ces heures funèbres,
Eclater des soupirs, des râles, des sanglots,
Et retentir le glas de cloches sans pivots.
 Sonnant seules dans les ténèbres !

Gabriel MARLHIU.

Commune de TRIZAC

Liste des Maires de la Commune de Trizac
avec des dates approximatives.

- M. DUPUY (*sans prénom*) 1792-1798.
- M. JOURNIAC JEAN-ANTOINE 1798-1812.
- M. LAVAISSIÈRE JULES 1812-1823.
- M. RAOUX PIERRE 1823-1826.
- M. LAVAISSIÈRE JULES 1826-1828.
- M. CHAUSSADE (*sans prénom*) 1828-1830.
- M. CHAVAROCHE (*sans prénom*) 1830-1835.
- M. CHAUSSADE (*sans prénom*) 1835-1846.
- M. RAOUX JACQUES-GABRIEL-THÉOPHILE 1846-1848.
- M. LADEN PIERRE-ANTOINE-AMYNTAS 1848-1854.
- M. DE LAVAISSIÈRE PIERRE-HENRY 1854-1864.
- M. CHALVIGNAC ANTOINE 1864-1874.
- M. RAOUX JACQUES 1874-1878.
- M. FENOLHAC ÉMILE-FRANÇOIS 1878-1881.
- M. CHANUT GUILLAUME 1881-1888.
- M. CHALVIGNAC ANTOINE 1888-1889.
- M. DUPUY PIERRE 1889-1892.
- M. CHANUT GUILLAUME 1892-1893.
- M. MONTEIL ANTOINE 1894-1914.
- M. BOUCHY FÉLIX 1914-1919.
- M. le docteur VIGIER HENRI 1919-1926.
- M. MONTEIL ANTOINE de 1926 à ce jour.

“LA TRIZACOISE”

Membres actifs

MM.

- ALTIER F., 8, rue de Lappe, Paris.
ANDRIEU L., 18, rue d'Angoulême, Paris.
ANDRIEU-SERRE, 70, rue Jules-Guesde, Levallois-Perret.
ANDRIEU F., rue Schœrer-Kestner, Asnières.
ALBESSARD, 2, carrefour de l'Odéon, Paris.
BACH, 4, rue des Ecluses-Saint-Martin, Paris.
BEGON, étudiant en médecine, Paris.
BEGON P., 13, passage Thierrée, Paris.
BÉRAUD R., 88, rue Saint-Martin, Paris.
BERGERON, notaire, La Ferté-Alais.
BERGERON A., 81, avenue de la Défense, Puteaux.
BERGERON Renée, 27, avenue Anatole France, Vitry-sur-Seine.
BERGHEAUD, 45, rue de Lappe, Paris.
BIAGGINI.
BICAL, 3 bis, rue des Plantes, Bicêtre.
BISSON-GALVAING, 165, rue de Tolbiac, Paris.
BRETON P., 11, rue Fourcroy, Paris.
BRUTIAUX, 7, rue Théophile-Roussel, Paris.
CHABRIER P., 9, Grande-Rue, Enghien-les-Bains.
CHAPPE, 8, rue Duhesme, Paris.
CHAPPE A., café du Golf, Ormesson, par Chénevières-sur-Marne.
CHARLES Janine, 19, rue Parot, Paris.
CHAUDIÈRE A., 15, rue Pierre-Lescot, Paris.
CHAUDIÈRE Aug., 11, rue de Cadix, Paris.
CHAUDIÈRE J., 5, rue des Halles, Paris.
CHARLOIS A., 4, rue Julie, Paris.
CHARLOIS E., 6, passage du Petit Vanves, Malakoff.
CHAULET J.-M., 39, rue d'Orgemont, Paris.
CHAULET J., 168, avenue Galliéni, Bagnolet.
CHAVAROCHE R., 7, rue Dieu, Paris.
CHAVAROCHE P., 5, place Jussieu, Paris.
CHAVAROCHE, 7, passage Stainville, Paris.
CHAUSSADE, 135, avenue de Villiers, Paris.
COLOMBIER 48, rue Dunois, Paris.
CORDEAU, 45, rue de Buzenval, Paris.
DAMON J., 36, avenue de Longueil, Maison-Laffitte.
DAPON-BOUTAL, 4, rue de la Petite-Pierre, Paris.
DÉSIR, 35, rue Popincourt, Paris.
DÉSIR, 89, boulevard Sébastopol, Paris.
DESTOUR P., 36, rue de la Mare, Paris.
DUC L., 51, rue Chaptal, Levallois.
DUCASSE (Général), 10, rue Alex-Cabanel, Paris.
DUMAS E., 5, boulevard de Belleville, Paris.

MM.

- DUMAS A., 20, rue Daval.
 DUMAS Antonin, 61, rue Ch.-Beuchmann, Ormesson-sur-Marne
 DUMAS L., 43, Avenue du Maine, Paris.
 DUPUY (D^r) et sa famille, 3, Route Nationale, Épones (S.-et-O.).
 ESTRADE A., 10, rue Perronet, Neuilly.
 FAUCHER, 24, rue du Port, Neuilly.
 FLORET J., 24, rue Renoch, Clichy.
 FLORET E., 72, rue de la Solidarité, Montreuil-sous-Bois.
 FLORET J., 67, avenue Aug.-Dumont, Malakoff.
 FLORET L., 6, rue Villebois-Mareuil, Aubervilliers.
 FLORET Ch., 93, rue de la Jonquière, Paris.
 FRIC, 31, rue de Montrouge, Malakoff.
 GALVAING C. (M^{me}), 26, boulevard Voltaire, Paris.
 GALVAING, 25, rue du Cimetière, Paris.
 GALVAING (M^{lle}), 3, rue de la Main-d'Or, Paris.
 GALVAING (J.), 30, rue du 4-Septembre, Rueil-Malmaison.
 GALVAING René, 165, rue de Tolbiac, Paris.
 GAULT, 156, avenue de Paris, Antony (Seine).
 GEORGES, 86, avenue Gambetta, Bagnolet.
 GRIMAL J., 9, rue Henri-Chevreau, Paris.
 HÉRARD, 23, rue des Meuniers, Vincennes.
 HYTHIER M., 7, rue de Lappe, Paris.
 HYTHIER H., 7, rue de Lappe, Paris.
 HYTHIER André, 11, rue Fourcroy, Paris.
 LACOMBE B., passage du Chef-de-la-Ville, Paris.
 LARDET, 5, rue Jean-Jaurès, Saint-Denis.
 LÉOTY (Mlle), Poste d'Arpajon (Seine-et-Oise).
 LORPHELIN (M^{me}), 9, rue Parot, Paris.
 MANAT E., 34, rue Diderot, Montreuil.
 MANAT M., 23, rue des Meuniers, Vincennes.
 MANAT A. 19 avenue Perronet Puteaux.
 MATHIEU (D^r), 157, rue des Pyrénées, Paris.
 MATHIEU Henri, 36, rue de la Mare, Paris.
 MATHIEU Georges, 35, rue Popincourt, Paris.
 MAURY, E., 18, boulevard Diderot, Paris.
 MÉLARD R., 7, rue Henri-Chevreau, Paris.
 MOULIER, 35, avenue Édouard-Vaillant, Pantin.
 MOULIER A., 1, avenue de Meaux, Melun.
 MOULIER, 5, avenue Secrétan, Paris.
 MOYNON, 19, rue du Buisson-Saint-Louis, Paris.
 PAUC, (M^{lle}) doctoresse, Sanatorium Champrosay.
 PARROT, J. 224, rue des Pyrénées, Paris.
 PARROT R., 224, rue des Pyrénées, Paris.
 PEBREL, 11, rue Pache, Paris.
 POUGEOL, 54, rue de Malte, Paris.
 PIRON H., 100, rue Marceau, Montreuil.

MM.

PLAZE 116, rue des Rosiers, Saint-Ouen.
RAOUX, 4, rue des Tallandiers, Paris.
RAOUX E., maire de Villiers-le-Morhier (E.-et-L.).
RAOUX, 29, rue Neuve-des-Boulets, Paris.
RAOUX, 19, rue de la Commune, Aubervilliers.
RAYMOND (M^{lle}), 1, square de la Tour-Maubourg, Paris.
RAYNAL, 134, avenue d'Orléans, Paris.
REFOUVELET, 7, rue Erard, Paris.
RIBES. 27 bis, boulevard Diderot, Paris.
ROBERT, 23, rue Racine.
ROBERT, 95, rue du Petit-Château, Charenton.
ROUSSEL, 24, rue de Lappe, Paris.
ROUSSEL, 63, rue de la Jonquière, Paris.
ROUX (M^{me}), 14 bis, rue Juillet, Paris.
SABATIER, 45, rue de Lappe, Paris.
SEBILLE, 72, rue de la Solidarité, Montreuil-sous-Bois.
SERRE, 131, rue Anatole-France, Noisy-le-Sec.
SERRE J.-M., 18 et 20, boulevard Circulaire d'Épinay, Gennevilliers.
TALON A., 6, rue Geoffroy-Lasnier, Paris.
TARTIÈRE, 21, rue Saint-Sabin, Paris.
TARTIÈRE, 25, rue Frédéric-Lemaître, Paris.
TARTIÈRE (M^{lle}), 8, avenue Adrien-Hébrard, Paris.
THEBAULT, 31, rue Rouget-de-l'Isle, Pantin.
TIBLE, F., 8, rue Rossini, Paris.
VALLARCHER, 5, rue des Halles, Paris.
VEISSIER, 45, rue de Buzenval, Paris.

Membres sympathisants

MM.

ANDRIEU G., 1, rue Dorian, Paris.
BOILEAU, 103, rue Lamarck, Paris.
BOILEAU, 101, rue de Paris, Meudon.
BOURGEADE J., Directeur du *Réveil du Cantal*, Mauriac (Cantal).
BROUSSE L., Parensol, par Champagnac-les-Mines (Cantal).
BROUSSE, 100, rue Saint-Honoré, Paris.
CHANUT Henri, Trizac (Cantal).
CHAVAROC, 7, rue du Faubourg Saint-Antoine, Paris.
CHAVAROCHE, rue du Pélican, Paris.
COURTOIS, 102, rue Lemer cier.
DECOMBRE P., Trizac (Cantal).
DAYZAC, Restaurant du Phénix, 33, rue Lafayette, Paris.
FARGES L., 9, boulevard Jean-Jaurès, Aurillac, Ministre plénipoten-
tiaire.
GAILLARD, 6, rue Royer-Girard, Houilles.

MM.

GLANDIÈRES, 104, avenue Michelet, Saint-Ouen.

GORSE F., 30, rue du Petit-Musc, Paris.

GOUZAY, 1, rue des Armes, Montreuil-sous-Bois.

JOUVE GÉRAUD, Agence Havas, Varsovie (Pologne).

JOUVE A., Trizac (Cantal).

JUGE, 31, rue des Boulets, Paris.

MONTEIL A., Maire de Trizac (Cantal).

MARIAIS, 38, avenue Simon-Bolivar, Paris.

MAUGER G. (M^{lles}), 255, avenue de Villeneuve, Alfortville.

RAYNAUD, pharmacien, Trizac (Cantal).

THUILLIEZ P., 8, rue Tilly.

VÉDRINES, 15 bis, quai de Bercy, Charenton.

VIGNAL, 13, rue Bertin-Poirée, Paris.

VERDIER à Maleprade, Anglards-de-Salers (Cantal).



